

MAIRIE de FONTAINES

SAONE ET LOIRE

République française

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 5 avril 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Jean-Yves CHARLES, Muriel RUSTAND

Absents excusés avec procuration : Michel BAYLE a donné procuration à Isabelle BON, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Dominique FONGARNAND à Jean-Claude BOS, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

Absent : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Muriel RUSTAND

Rapporteur : Joël DEMULE

N° DE2024- 51

Objet : Demande de subvention auprès du SYDESL, du FEDER et de la Région Bourgogne-Franche Comté pour la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur

Monsieur Joël DEMULE rappelle que la Commune est engagée dans une démarche de transition énergétique, et il fait part de l'état de l'avancement de la création de la chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur.

Le maître d'œuvre le Cabinet EEPOS, a remis l'Avant Projet Définitif version finale, mardi 02 avril dernier, de l'opération.

Les travaux pour la mise en place de la chaufferie et du réseau de chaleur, qui ont pour objet de raccorder les bâtiments communaux, ainsi que la résidence « Les Charmilles » gérée par l'OPAC, sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la part du SYDESL, du Fonds Européen de Développement Régional et de la Région Bourgogne- Franche Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès SYDESL, du Fonds Européen de Développement Régional et de la Région Bourgogne- Franche Comté dans le cadre de la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur,

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Muriel RUSTAND

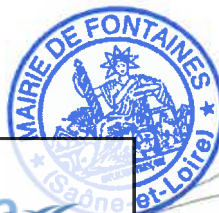
Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_51-DE



S²LO